

Macron ne peut pas signer seul un accord avec l'Ukraine ! NDA saisit le Conseil d'Etat

écrit par Bermudienne | 22 février 2024



Macron a enfreint l'article 53 de la Constitution qui

précise qu'il ne peut pas ratifier l'accord avec l'Ukraine sans accord du Parlement. Nicolas Dupont-Aignan se joint au recours initié par le Sénateur Alain Houpert devant le Conseil d'État.